Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE (RAS)

4ème Association de communes constituée à Echallens

Avec la signature ce mardi à Echallens des statuts de l'Association de communes de la région RAS Prilly-Echallens, ce sont à ce jour quatre régions sur dix qui sont juridiquement constituées. Autour du Centre social régional (CSR) de Prilly et de l'Antenne sociale d'Echallens, qui ouvriront officiellement leurs portes le 1er mars, ce sont ainsi 34 communes qui franchissent le pas de la régionalisation. Philippe Biéler, chef du département de la prévoyance sociale et des assurances, en a profité pour faire le point sur l'avancement des travaux de la RAS.

La région Prilly-Echallens recouvre les communes du district d'Echallens et les communes de Cheseaux, Jouxtens, Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel. Au total 34 communes dans un bassin de population de plus de 40'000 habitants. C'est la 4ème région à se constituer en association de communes après celles de l'Ouest lausannois, Morges-Aubonne et Yverdon-Grandson.

Par ailleurs, trois régions fonctionnent d'ores et déjà selon les principes de la RAS, sans disposer encore des statuts d'association de communes (Aigle-Bex-Pays d'Enhaut/Nyon-Rolle/Orbe-Cossonay-La Vallée). Enfin, trois régions sont en projet pour porter d'ici à 1999 le nombre de régions RAS à 10 (Riviera/Broye/Est lausannois).

Lausanne constitue un cas particulier qui fonctionne déjà comme un CSR, les modes de fonctionnement et de financement étant différents.

Aux côtés de Philippe Biéler, le préfet d'Echallens Marc-Etienne Piot, et le futur directeur du CSR de Prilly Karel Skrivan, se sont réjouis d'introduire la RAS dans cette nouvelle région, permettant ainsi :

une plus grande efficacité, grâce au CSR qui répond à toutes les demandes sociales, permet les échanges et l'information, et associe des structures professionnelles et bénévoles;

une meilleure égalité de traitement, par une meilleure répartition des ressources et un renforcement de la cohérence de l'action sociale ;

l'accessibilité des prestations à la population en offrant toutes les prestations sociales à un seul " guichet " ;

la confidentialité, en traitant les cas de manière plus anonyme et en banalisant l'accès aux prestations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 février 1998

Aurelia Rickenmann, coordinatrice RAS, DPSA, 021-316 52 13 Karel Skrivan, directeur des services sociaux de Prilly, 021-622 72 60